



# JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

## SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 18.02.2026
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire des 09.02.2026 & 16.02.2026
- PV Commission restreinte de Prévention et Médiation du 18.02.2026
- PV Commission des Statuts et Règlements du 17.02.2026
- PV Commissions restreintes d'Organisation des Compétitions des 16.02.2026 & 19.02.2026
- PV Commission restringée du Foot Animation du 19.02.2026
- PV Commission restringée du Foot Féminin du 17.02.2026
- Calendrier formations techniques 2025/2026

## **FOOTCLUBS - FERMETURE LA NUIT**

Face à l'augmentation des menaces de cybersécurité et à la sophistication croissante des attaques, nous renforçons nos dispositifs de protection afin de garantir la sécurité de vos informations et la fiabilité de nos services.

Dans ce cadre, l'application Foot Club sera désormais indisponible chaque nuit entre **00h00 et 06h00 à partir du lundi 2 février 2026** en tenant bien évidemment compte de votre fuseau horaire. L'accès à l'application reprendra automatiquement chaque jour à partir de 06h00, heure locale.

Nous sommes pleinement conscients que cette indisponibilité peut impacter vos usages, mais ces actions sont essentielles pour maintenir un niveau de protection élevé.

## **SITE DE LE MEE**

Nous vous informons que le site du Mée-sur-Seine dispose désormais d'un nouveau numéro de téléphone :

**01 83 86 94 82**

## **TIRAGE DES COUPES**

Consulter dans ce numéro les tirages des Coupes toutes catégories



## **VOIR LE JEU AUTREMENT**

**VENDREDI 27 FÉVRIER 19H30**

**Thématique proposée par la commission technique et animé par KALED Mahajoub et des professionnels de l'activité.**

PLACE LIMITÉE - INSCRIPTION OUVERTE À TOUTES ET TOUS !

**L'ANALYSE VIDÉO  
AU COEUR DU FOOTBALL MODERNE**



# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
  - Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.
- . Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures  
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 21 et 22 février 2026



M. Jean-Paul PEYRIN  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## MONTRY

### COMMISSIONS

[\*\*Mardi 24 février 2026\*\*](#)

Commission des Statuts & Règlements

-  
**18H00**

[\*\*Mercredi 25 février 2026\*\*](#)

Commission de Discipline

-  
**16H00**

## LE MEE

### COMMISSION

[\*\*Lundi 23 février 2026\*\*](#)

Commission d'Organisation des  
Compétitions

-  
**14H30**

# FDVA

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE ASSOCIATIVE

## CAMPAGNE DE SUBVENTION 2026

00  
00  
00  
00  
21 JANV. 2026  
→ 11 MARS 2026

### Volet Fonctionnement et projets innovants



Déposez votre demande en ligne via  
**Le Compte Asso**

(<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>)  
en renseignant le **code 623** pour  
le département de **Seine-et-Marne**.

- Le FDVA vise à soutenir le développement de la **vie associative**,
- **Avant tout dépôt, consultez la note d'orientation départementale 2026 & la notice associée sur :**  
[www.ac-paris.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-projet-innovant-133755](http://www.ac-paris.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-projet-innovant-133755)
- Webinaires d'information les **17 et 24 février 2026**

#### IMPORTANT

Lisez attentivement la **note d'orientation 2026**  
avant tout dépôt de demande !

Les demandes doivent être déposées **exclusivement en ligne** sur  
**Le Compte Asso\*** avant le **11 mars 2026 à 12h00**. 

\* Le Compte Asso est le téléservice dédié aux associations

Pour toute question : permanence téléphonique les mercredis –

 [ce.sdjes77.vieasso@ac-creteil.fr](mailto:ce.sdjes77.vieasso@ac-creteil.fr) |  06 46 39 14 70





# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 18 février 2026**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **INSTRUCTION**

**Match 55244150**

**Servon 21 – Hericy 21**

**U18 Coupe Comité du 11/01/2026**

## **REPRISE DE DOSSIERS**

**Match 53542204**

**VFFA 77 2 – Lognes 2**

**SENIORS D3C du 01/02/2026**

**Match 54681535**

**Congissois 1 – Coulommiers 2**

**SENIORS D4B du 08/02/2026**

**Match 53545240**

**Lagny 31 – Ent. Csd/St Pathus 31**

**VETERANS D2A du 08/02/2026**

**Match 54687790**

**Loing 31 – Montereau 31**

**VETERANS D4C du 08/02/2026**

**Match 53547015**

**Meaux 1 – Melun 1**

**U15 D1 du 07/02/2026**

**Match 53549458**

**MEAUX 22 – SAVIGNY 21**

**U16 D1 du 08/02/2026**

**Match 53541979**  
**Nanteuil – Vaires 2**  
**Seniors D3B du 01/02/2026**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 53540424**  
**Combs 1 – Senart Moissy 2**  
**SENIORS D1 du 08/02/2026**

**Match 53540429**  
**Le Mee 2 – Roissy 1**  
**SENIORS D1 du 15/02/2026**

**Match 53540432**  
**VFFA 77 1 – Servon 1**  
**SENIORS D1 du 15/02/2026**

**Match 53541179**  
**Varennes 1 – Savigny 1**  
**SENIORS D2C du 15/02/2026**

**Match 53541180**  
**Montereau 2 – Melun 2**  
**SENIORS D2C du 15/02/2026**

**Match 53549240**  
**Gretz Tournan 21 – Bussy 21**  
**U18 D1 du 15/02/2026**

**Match 53549243**  
**Chelles 21 – MCG 21**  
**U18 D1 du 15/02/2026**

**Match 53549464**  
**Fontainebleau 21 – Melun 22**  
**U16 D1 du 15/02/2026**

**Match 53550030**  
**Trilport 21 – Villeparisis 22**  
**U16 D2A du 15/02/2026**

**Match 53545649**  
**Villenoy 31 – Othis 31**  
**Veterans D3A du 15/02**

**Match 53546135**  
**Collégien 32 – FCR 31**  
**VETERANS D3B du 15/02/2026**

## **DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

Match 53550288

Ent. STFC Torcy 23 – Trilport 21

U18 D2A du 01/02/2026

## **DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE DU DISTRICT**

Match 53545291

St Thibault 31 – Crecy 31

VETERANS D2B du 16/11/2025

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

Match 53549904

Cesson 21 – Val Europe 21

U16 D1 du 25/01/2026

Match 53541890

Thorigny 1 – Villeparisis 2

SENIORS D3A du 01/02/2026

Match 54686119

Ponthierry 21 – Gatinais 21

U18 D3C du 01/02/2026

Match 53540999

Pontault Portg. 1 – Briard 1

SENIORS D2B du 08/02/2026



# Commission d'Appel Disciplinaire

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du lundi 09 février 2026**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

**Match 53548370**  
COMBS 21 – VAIRES 77 23  
U14 D3B du 29.11.2025

**Match 53544192**  
Lieusaint 5 – Maisoncelles 5  
CDM D1 du 07/12/2025

**Match 54938877**  
Lognes 31 – Villeparisis 31  
Vétérans D1 du 23/11/2025



# Commission d'Appel Disciplinaire

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du lundi 16 février 2026**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

**Match 53550438**  
COMBS 21 – SENART 22  
U18 D2C du 21/12/2025

**Match 53540817**  
Brie FC 1 – Vaires 77 1  
Seniors D2A du 18/01/2026



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

### PROCES-VERBAL du 18 février 2026

#### Commission Restreinte

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

#### **NOUVEAUTE**

#### **Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place**

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

#### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».**

### **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :**

#### **Match n° 53541032 OZOIR FC 77 2 – BRIARD SC 1 – SENIORS D2B du 22/02/2026 à 15h30**

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible transmise par le club de OZOIR FC 77,

Considérant que dans sa déclaration le club de OZOIR FC 77 indique que des propos menaçants ont été tenus par les spectateurs de BRIARD SC lors du match aller,

Considérant que des incidents avec ces spectateurs se sont produits lors d'un déplacement de l'équipe de BRIARD SC,

Considérant que ces incidents ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre officiel et qu'un (1) Délégué officiel va être nommé,

Considérant néanmoins qu'il convient de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

**Décide et demande :**

- La désignation de deux (2) Arbitres assistant à la charge du club de OZOIR FC 77,
  - Au club de OZOIR FC 77 d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,
  - Au club de OZOIR FC 77 d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.
  - De déclarer la rencontre à la cellule de veille.
- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**

**Match n° 53549264 BUSSY ST GEORGES FC 21 – MITRY COMPANS GOELLY 21 – U18 D1 du 22/02/2026 à 14h00**

La Commission,

Considérant qu'un incident s'est déroulé lors du match aller entre les deux équipes,

Considérant que le dossier a été traité par la Commission de Discipline et qu'une sanction importante a été prise,

Considérant l'enjeu de la rencontre,

Considérant qu'il a été désigné trois (3) Arbitres officiels et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

**Décide et demande :**

- **Au club de BUSSY ST GEORGES FC d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
  - **Au club de BUSSY ST GEORGES FC d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**
- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 17 février 2026

**Président :** Julio MARQUES

**Secrétaire de séance :** Christiane CAU

**Présents :** Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

**Absente excusée :** Nathalie LECLERCQ

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

## AUDITION

**MATCH 54690564**

**SAVIGNY FC 35 – VAUX ROCHELLE 35**

**+45 ANS E DU 25/01/2026**

Réclamation d'après match de VAUX ROCHELLE concernant des irrégularités sur la composition de SAVIGNY et la participation de 15 joueurs sur la rencontre alors que 14 sont inscrits sur la FMI

Après avoir noté les absences excusées de

Du club de SAVIGNY :

ETTABBAL Ismael, capitaine

AGAT Ludovic, arbitre bénévole

BANARE Raymond, arbitre assistant

Après avoir noté les absences non excusées de

Du club de SAVIGNY :

COUPPE DE K MARTIN Dominique, joueur

PORTAL Jean-François, joueur

La personne ayant joué avec le n° 15

Après audition de

Du club de SAVIGNY :

POURTY Yves, dirigeant

Du club de VAUX ROCHELLE:

MUTIGANDA Arsene, arbitre assistant

BOURGET Pierre, délégué

MARASCALCHI Julien, capitaine

MEDINA André, éducateur

ALVES Joao, joueur

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe de VAUX ROCHELLE n'a pas eu la possibilité de noter ses réserves avant la rencontre, l'accès à la FMI lui étant refusé, la Commission prend en compte les réserves déposées sur la FMI après match, comme réserves d'avant match.

Considérant les nombreuses irrégularités constatées sur les noms inscrits sur la FMI de SAVIGNY

Considérant que les personnes présentes de VAUX ROCHELLE n'ont pas reconnu sur les photos présentées les joueurs de SAVIGNY portant les n° 1, 6, 13 comme ayant participé à la rencontre. D'autres joueurs ont été reconnus mais avec un n° différent de celui inscrit sur la FMI

Considérant que 14 joueurs sont inscrits sur la FMI alors que 15 ont participé à la rencontre,

Considérant que le représentant de SAVIGNY reconnaît des incohérences dans les n° de maillots

Par ces motifs

**La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de SAVIGNY FC 35, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de VAUX ROCHELLE 35,**

De plus transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suspicion de fraude sur identité

- Débit de SAVIGNY : 43.50€ + 80€ pour feuille de match irrégulière,

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **REPRISE DE DOSSIER**

**MATCH 54686119**

**PONTHIERRY 21 – GATINAIS VL 21**

**U18 D3C DU 01/02/2026**

Réclamation d'après-match du club de **GATINAIS VL**, en date du 02/02/2026, concernant un joueur de l'équipe de PONTHIERRY portant le n°15 qui a disputé la rencontre alors qu'il n'apparaît pas sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de PONTHIERRY a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de PONTHIERRY indique que le joueur porteur du maillot n°15 est inscrit sur la FMI sous le n° 8 et que le contrôle des licences a été effectué avant match

Par ces motifs

Dit feuille de match irrégulière : mauvais numéro de maillot n°15 inscrit sous le n°8

**Résultat acquis sur le terrain confirmé**

- Débit de PONTHIERRY : 80€ pour feuille de match irrégulière,

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 53544225**

**VAUX ROCHELLE 5 – BOMBONNAISE 5**

**CDM D1 DU 01/02/2026**

Réclamation d'après-match du club de **BOMBONNAISE** en date du 01/02/2026, concernant la qualification/la participation des joueurs de l'équipe de VAUX ROCHELLE, M. Paul AFEI et M. Zakaria SAIFA susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de VAUX ROCHELLE n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre confirme qu'aucune réserve d'avant match n'a été déposée

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur AFEI Paul a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2026 avec date d'effet au 26/01/2026, décision publiée sur FootClubs le 23/01/2026 et non contestée,

Considérant qu'entre le 26/01/2026 (date d'effet de la sanction) et le 01/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe VAUX ROCHELLE 5 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que le joueur SAIFA Zakaria a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2026 avec date d'effet au 26/01/2026, décision publiée sur FootClubs le 23/01/2026 et non contestée,

Considérant qu'entre le 26/01/2026 (date d'effet de la sanction) et le 01/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe VAUX ROCHELLE 5 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

**La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAUX ROCHELLE 5, l'équipe de BOMBONNAISE 5 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre,**

De plus la Commission inflige aux joueurs supra un match de suspension à compter du 23/02/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de VAUX ROCHELLE : 43.50€ + 2 x 70€,

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 53540837**

**COULOMMIERS 1 – VAIRES 1**

**SENIORS D2A DU 08/02/2026**

Demande d'évocation du club de **VAIRES** en date du 09/02/2026, concernant le joueur M. SEDJI Lavry de **COULOMMIERS**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de COULOMMIERS a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur SEDJI Lavry a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 28/01/2026 avec date d'effet au 02/02/2026, décision publiée sur FootClubs le 30/01/2026 et non contestée dans les délais,

Considérant qu'entre le 02/02/2026 (date d'effet de la sanction) et le 08/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe COULOMMIERS 1 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

**La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de COULOMMIERS 1, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de VAIRES 1,**

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 23/02/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de COULOMMIERS : 43.50€ + 70€,

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 54681355**

**PONTHIERRY 2 – VERNEUIL L'ETANG 1**

**SENIORS D4C DU 08/02/2026**

Réserves du club de **PONTHIERRY**, confirmée le 09/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de **VERNEUIL L'ETANG** au motif du nombre de joueurs mutés hors période

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de PONTHIERRY pour les dire recevables en la forme.

Considérant après vérification que le club de VERNEUIL L'ETANG a inscrit sur la feuille de match les joueurs

ABAZI Olti (enregistrement le 16/09/2025) MH

BERISHA Valtrin (enregistrement le 17/07/2025) MH

LAASSIBA Khaled (enregistrement le 02/08/2025) MH

MONKOLOT Jessy (enregistrement le 12/09/2025) MH

RELOUZAT Robin (enregistrement le 20/11/2025) MH

SALL Adama (enregistrement le 06/08/2025) MH

CHATELAIS TIMEO (enregistrement le 14/08/2025) MH

Considérant que l'équipe de VERNEUIL a fait participer 7 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

**Donne match perdu par pénalité à VERNEUIL L'ETANG (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 2 buts) à l'équipe de PONTHIERRY 2**

Débit VERNEUIL L'ETANG : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 54681349**

**VERNEUIL L'ETANG 1 – ENT FCE-USCL 2**

**SENIORS D4C DU 01/02/2026**

Réserves du club de **EMERAINVILLE**, confirmée le 03/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de **VERNEUIL L'ETANG** au motif du nombre de joueurs mutés hors période

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de EMERAINVILLE pour les dire recevables en la forme.

Considérant que l'arbitre officiel confirme que le club d'EMERAINVILLE a souhaité poser des réserves avant le match,

Considérant après vérification que le club de VERNEUIL L'ETANG a inscrit sur la feuille de match les joueurs,

BERISHA Valmir (enregistrement le 16/07/2025) MH

BERISHA Valtrin (enregistrement le 17/07/2025) MH

LAASSIBA Khaled (enregistrement le 02/08/2025) MH

RELOUZAT Robin (enregistrement le 20/11/2025) MH

SALL Adama (enregistrement le 06/08/2025) MH

CHATELAIS TIMEO (enregistrement le 14/08/2025) MH

Considérant que l'équipe de VERNEUIL a fait participer 6 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

**Donne match perdu par pénalité à VERNEUIL L'ETANG (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de ENT FCE-USCL 2**

Débit VERNEUIL L'ETANG : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 54706409**

**SENART M. 24 – CPSP 22**

**U14 D4E DU 07/02/2026**

Réserves d'après match du club de **CPSP**, confirmées le 09/02/2026, concernant l'arbitre assistant de SENART MOISSY qui semble être un mineur

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de CPSP pour les dire recevables en la forme.  
Considérant que le club de SENART MOISSY n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis  
Considérant que le club de CPSP indique que la personne qui a fait office d'arbitre assistant pour le club de SENART MOISSY est un joueur licencié U15

Considérant que la personne inscrite sur la FMI comme arbitre assistant (dirigeant majeur) n'est pas celui ayant officié

Par ces motifs

**Inflige une amende de 80€ au club de SENART MOISSY pour feuille de match irrégulière**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **COUPES**

### **MATCH 55376346**

**CHAMPS FFC 1 – VAIRES 1  
COUPE 77 U15F DU 07/02/2026**

Match non joué

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de CHAMPS FFC a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de CHAMPS FFC a demandé le changement d'horaire (12h au lieu de 9h30) à l'équipe de VAIRES le vendredi 6 matin, un match Vétérans étant programmé le dimanche à 9h30 sur le terrain prévu pour la rencontre,

Considérant que le club de VAIRES a refusé ce changement, le District a du maintenir l'horaire initialement prévu

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler

Par ces motifs

**Dit match perdu à l'équipe de CHAMPS FFC 1 et qualifie l'équipe de VAIRES 1 pour le tour suivant**

RSG art 10.2

Débit CHAMPS FFC : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 55377067**

**CRECY FC 1 – MEAUX CS ACADEMY 1  
COUPE CRITERIUM FEMININES SENIORS DU 07/02/2026**

Réclamation d'après-match du club de CRECY FC, en date du 08/02/2026, concernant une joueuse de l'équipe de MEAUX CS ACADEMY susceptible d'avoir été éliminé de la Coupe de Paris U18F

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de MEAUX CS ACADEMY a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant qu'une équipe U18 n'est ni une équipe supérieure, ni une équipe inférieure à une équipe Senior, une joueuse U18 ayant été éliminée en Coupe de Paris peut participer à la Coupe Criterium Senior féminine

Par ces motifs

**Dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG art 7.8

Débit CRECY : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **CHAMPIONNAT**

### **MATCH 54706523**

#### **BRAYTOIS 21 – VAUX ROCHELLE 22**

#### **U14 D4F DU 28/02/2026**

Courriel du club de VAUX ROCHELLE en date du 17/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

*- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.*

*Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 13/12/2025 et le 10/01/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

**Décide que le match du 28/02/2026 aura lieu sur les installations du club de VAUX ROCHELLE**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 54704443**

#### **ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 1 – CLAYE SOUILLY 1**

#### **U15 D2A DU 14/02/2026**

Réerves du club de ENT CSD/OTHIS/ST PAT, confirmée le 15/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de CLAYE SOUILLY au motif du nombre de joueurs mutés

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de ENT CSD/OTHIS/ST PAT pour les dire recevables en la forme.

Considérant après vérification que le club de CLAYE SOUILLY 1 a inscrit sur la feuille de match les joueurs

DJINADOU Idris (enregistrement le 01/07/2025) MN

FOURNIER Yohann (enregistrement le 03/07/2025) MN

GUL Hasan (enregistrement le 26/09/2025) MH

MARIGNAN Landry (enregistrement le 01/07/2025) MN

Considérant que dans cette catégorie, il est autorisé d'aligner 4 joueurs mutés dont 1 maximum hors période

Par ces motifs

Dit réserves recevables mais non fondées

**Résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG art 7.5

Débit ENT CSD/OTHIS/ST PAT. : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 54791924**

#### **MONTEREAU ASA 1 – VILLEPARISIS 1**

#### **SENIORS D1 FEMININES DU 14/02/2026**

Réerves du club de MONTEREAU, confirmée le 16/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueuses de VILLEPARISIS au motif du nombre de joueuses mutées hors période

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,  
Pris connaissance des réserves confirmées de MONTEREAU pour les dire recevables en la forme.  
Considérant après vérification que le club de VILLEPARISIS a inscrit sur la feuille de match les joueuses  
GOMES LANDIM Sheila (enregistrement le 24/09/2025) MH  
HABIB Priscilla (enregistrement le 04/01/2026) MH  
PAUSE Pauline (enregistrement le 23/09/2025) MH  
RELOUZAT Robin (enregistrement le 20/11/2025) MH  
Considérant que l'équipe de VILLEPARISIS a fait participer 3 joueuses mutées hors période  
Par ces motifs

**Donne match perdu par pénalité à VILLEPARISIS (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de MONTEREAU 1**

Débit VILLEPARISIS : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 53545242**

**ENT CSD/ST PATHUS 31 – COULOMMIERS 31**

**VETERANS D2A DU 15/02/2026**

Demande d"évocation du club de COULOMMIERS en date du 15/02/2026, concernant le joueur M. NTIMA MPOYO Samuel de ENT CSD/ST PATHUS, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

**La Commission en informe le club de ENT CSD/ST PATHUS et demande ses observations pour le 23/02/2026**

#### **MATCH 53542526**

**PAYS BIERES 2 – NANDY FC 1**

**SENIORS D3E DU 15/02/2026**

Demande d"évocation du club de PAYS BIERES en date du 16/02/2026, concernant le joueur M. VAQUEIRO Sofiane de NANDY FC, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

**La Commission en informe le club de NANDY FC et demande ses observations pour le 23/02/2026**

#### **MATCH 54681541**

**VFFA 77 3- FERRIERES 1**

**SENIORS D4B DU 15/02/2026**

Réserves du club de VFFA, confirmée le 17/02/2026, concernant la qualification/la participation de l'ensemble des joueurs de FERRIERES au motif du nombre de joueurs mutés hors période

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de VFFA 77 3 pour les dire recevables en la forme.

Considérant que dans son PV du 18/06/2025, la Commission du Statut de l'arbitrage précise :

#### **4ème ANNEE D'INFRACTION**

#### **CLUBS EN D3 (2 arbitres)**

**Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

.....  
**FERRIERES - manque 2 arbitres**

**M. BEN ZAID Nasreddine n'ayant officié que sur 1 match**

Considérant après vérification que le club de FERRIERES a inscrit sur la feuille de match les joueurs COULIBALY Abdoula (enregistrement le 20/01/2026) MH

REBOUR Olivier (enregistrement le 16/09/2025) MH

alors qu'ils ne peuvent aligner aucun muté dans l'équipe Senior 1

Par ces motifs

**Donne match perdu par pénalité à FERRIERES 1 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de VFFA 77 3**

Débit FERRIERES : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 53540431**

#### **SENART M 2 – CHELLES AS 1**

#### **SENIORS D1 DU 15/02/2026**

Demande d"évocation du club de SERVON en date du 16/02/2026, concernant la rencontre en rubrique qui n'aurait pas du se dérouler, le terrain faisant l'objet d'un arrêté municipal et aucun arbitre officiel désigné par le District.

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

*« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :*

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match*
- *d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert*
- *d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,*

**Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

RSG District art. 30ter

Débit SERVON : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **TERRAIN IMPRATICABLE**

#### **MATCH 53545426**

#### **PAYS BIERES 31 – BOMBONNAISE 31**

#### **VETERANS D2C DU 15/02/2026**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

**Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District Art 20.5

## **FERMETURE HORS DELAIS**

#### **MATCH 53545334**

#### **FERRIERES 31 – NANTEUIL 31**

#### **VETERANS D2B DU 15/02/2025**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

**FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI**

Considérant que le club de **FERRIERES** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du stade de la Taffarette de la commune de Ferrieres en Brie par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **NANTEUIL**, le 14/02/2026 à 17H05, le match étant programmé le 15/02/2026

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

## **La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District Art 20.5

### **MATCH 53550478**

#### **SENART M. 22 – COMBS 21**

#### **U18 D2C DU 15/02/2025**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

#### **FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI**

Considérant que le club de **SENART MOISSY** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain synthétique du parc omnisports André Tremet de la commune de Moissy Cramayel par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **COMBS**, le 14/02/20265 à 19H28, le match étant programmé le 15/02/2026

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

## **La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District Art 20.5

### **MATCH 54681630**

#### **SENART M. 4 – VARENNES FC 2**

#### **SENIORS D4D DU 15/02/2025**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

#### **FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI**

Considérant que le club de **SENART MOISSY** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain synthétique du parc omnisports André Tremet de la commune de Moissy Cramayel par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **VARENNES FC**, le 14/02/20265 à 19H28, le match étant programmé le 15/02/2026

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

## **La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District Art 20.5

## **DOSSIERS TRANSMIS PAR COMMISSION D'ORGANISATION**

### **MATCH 54998430**

#### **BUSSY 31 – MEAUX CS 31**

#### **CRITERIUM U13 à 11 poule A DU 13/12/2025**

*Dossier transmis par la Commission D'organisation des Compétitions*

*« ... Lecture de la feuille de match et du mail du club de BUSSY ST GEORGES*

*Considérant que la rencontre U13 Critérium foot à 11 s'est déroulé le samedi 13 décembre 2025 ;*

*Considérant que, conformément à la réglementation en vigueur, une feuille de match informatisée doit obligatoirement être renseignée pour toute rencontre officielle et que, en cas d'impossibilité, une feuille de match papier doit être établie ;*

*Considérant que le club de Bussy a transmis une feuille de match papier relative à cette rencontre ;*

*Considérant que ladite feuille de match papier mentionne que l'éducateur du club de Meaux n'a pas souhaité procéder au remplissage de la feuille de match, malgré la sollicitation expresse du club adverse ;*

*Considérant que le refus de remplir la feuille de match, qu'elle soit informatisée ou papier, constitue un manquement caractérisé aux obligations réglementaires ;*

*Reprise du dossier*

*Réception du rapport de l'éducateur de Meaux,*

*Considérant qu'il indique qu'il y aurait eu de la tension pendant le match,*

*Considérant qu'il indique être parti dès la fin du match pour éviter tout problème supplémentaire,*

*Considérant qu'il indique avoir envoyé la feuille de match à Bussy plus tard,*

*Par ces motifs,*

*Dossier transmis à la commission des Statuts et Règlements... »*

*La Commission,*

*Jugeant en première instance,*

*Hors la présence de Laurent SABOTIER*

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de MEAUX a décidé de quitter la rencontre suite à un différend avec l'arbitre de la rencontre

Par ces motifs

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but), au club de MEAUX, le club de BUSSY conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre**

Débit MEAUX : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 53545416**

#### **BOMBONNAISE 31 – LESIGNY 32**

#### **VETERANS D2C DU 01/02/2026**

*Dossier transmis par la Commission D'organisation des Compétitions*

« ... 02/02/2026-Courriel du club de M. GHEERAERT du club de Bombonnaise nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise

« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

*Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.*

*La Commission remercie le club de Bombonnaise donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »*

03/02/2026-Courriel transmis au club de Bombonnaise, informant la Commission qu'il ne possédait aucune photo des compositions d'équipes ni même du résultat.

*Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements ... »*

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de BOMBONNAISE n'a pas fourni les éléments demandés, en application de l'art 44.3 du RSG du District

Par ces motifs

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but), au club de BOMBONNAISE 31, le club de LESIGNY 32 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre**

Débit BOMBONNAISE : 80€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **REPRISE DE DOSSIER**

### **MATCH 54748578**

#### **NANGIS 1 – ASM FERTOISE 1**

#### **SENIORS FUTSAL D2 DU 18/11/2025**

Match non joué, le club ASM FERTOISE estimant que l'état du terrain ne permettait pas à la rencontre de se dérouler

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations de NANGIS reçues dans les délais impartis,

Considérant que le club de NANGIS précise qu'ils disputent leurs rencontres dans cette même salle et qu'il n'y a jamais eu de contestation sur l'état de celle-ci,

Considérant que le club visiteur a refusé de disputer cette rencontre en fournissant des photos,

**Suite à la visite le 21/01/2026 de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives qui a déclaré la salle de NANGIS non conforme pour les rencontres officielles**

Par ces motifs

Donne match perdu pour erreur administrative (0 point ; 0 but) à l'équipe de NANGIS et donne le gain du match (3 points ; 0 but) à l'équipe de ASM FERTOISE

RSG District 40.2

Débit NANGIS : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **TOURNOIS**

**Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires**

### **CLAYE SOUILLY**

Tournoi Futsal U9 du 21 février 2026

Tournoi Futsal U12 du 22 février 2026

Tournoi Futsal U11 du 28 février 2026

Tournoi Futsal U10 du 01 mars 2026

### **Validés**

### **CHANGIS US**

Tournoi U13 du 13 juin 2026

Tournoi U12 du 14 juin 2026

Tournoi U10-U11 du 16 mai 2026

**Revoir les temps de jeu (inférieur à la durée d'un match de la catégorie)**

### **MORET VENEUX**

Tournoi U14 du 14 mai 2026

Tournoi U16 du 14 mai 2026

Tournoi U6/U7 du 23-24 mai 2026

Tournoi U8/U9 du 23-24 mai 2026

Tournoi U10/U11 du 23-24 mai 2026

Tournoi U12/U13 du 23-24 mai 2026

**Validés sous réserve de la disponibilité des installations**

### **JOUARRE**

Tournoi Futsal U12F/U13F du 28 février 2026

Tournoi Futsal U11 du 01 mars 2026

### **Validés**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du lundi 16 février 2026

### Commission restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**  
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.  
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
55125697	15/02/26	CRIT FEMININ U15	Poule B	CHELLES AS 1	CLAYE SOUILLY 1

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

**Rappels :**

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
55124335	07/02/26	CRTI FEMININ U13	Poule C	STFC/TORCY 1	COMBS LA VILLE 1

**MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
55129367	31/01/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule A	SAVIGNY LE TEMPLE 31	COMBS LA VILLE CA 31
55129425	31/01/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule B	FERRIERES BRIE 31	LESIGNY USC 31
55129427	31/01/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule B	PONTAULT COMB PORT 31	FC GUIGNES 31
55128097	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule A	BUSSY ST GEORGES 31	NOISIEL FA 31
55128215	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE FC 31	COURTRY F 31
55128273	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule D	BUSSY ST GEORGES 32	NOISIEL FA 32
55128365	31/01/26	CRIT U9 EXC	Poule F	VAL D'EUROPE FC 32	COURTRY F 32
55123235	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule A	MAGNY LE HONGRE 21	MEAUX ACADEMY 23
55123443	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule C	ANNET S/MARNE 21	MEAUX ACADEMY CS 25
55123611	31/01/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule F	ES SAINT SOUPPLETS 21	F.C.C.N 21
55122728	31/01/26	CRIT U12 EXC	Poule E	CLAYE SOUILLY 22	VILLENOY AC 21
55122729	31/01/26	CRIT U12 EXC	Poule E	JOUARRE ASM 21	COURTRY FC 21
55123964	31/01/26	CRIT FEMININS U11	Poule B	DAMMARTN CS 2	SENART MOISSY 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
31/01/26	U6/U7	A PONTHIERRY
31/01/26	U6/U7	A SC BRIARD
31/01/26	U6/U7	A NOISIEL
31/01/26	U6/U7	A BUSSY
31/01/26	U8/U9	A MOISSY
31/01/26	U8/U9	A MORMANT
31/01/26	U8/U9	A FONTAINEBLEAU
31/01/26	U8/U9	A MONTEREAU
31/01/26	U8/U9	A FERRIERES
31/01/26	U8/U9	A LAGNY
31/01/26	U8/U9	A PORT. PONTAULT
31/01/26	U8/U9	A LA FERTE SS/JOUARRE
31/01/26	U8/U9	A VAIRES

## RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
US AVONNAISE FOOTBALL	AVONNASE US 21	CRIT U12	Poule Q	57 €

## HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

**BS ACADEMY (564331)**

\*SENIORS D1 FUTSAL – 20H30 (gymnase Henri Bianco à Chelles) - accordé

## FORFAITS

**MATCH 55129370 BAGNEAUX NSP 31 – SAVIGNY LE TEMPLE 31 CRIT ESPOIR U9 Poule A du 14/02/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée

\* 1<sup>er</sup> Forfait non avisé

**MATCH 55128365 VAL D'EUROPE 32 – COURTRY F 32 CRIT U9 EXCELLENCE Poule F du 31/01/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de COURTRY F 32 ne s'est pas présentée

\* 2<sup>ème</sup> Forfait non avisé

**MATCH 55129720 CRECY FC 23 – ASM FERTOISE FOOT 22 CRIT ESPOIR U10 Poule G du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de ASM FERTOISE avisant du forfait de son équipe

\* **2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

**MATCH 55129952 GRETZ TOURNAN SC 22 – CESSION VSD 22 CRIT ESPOIR U10 Poule L du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN

L'équipe de CESSION VSD 22 ne s'est pas présentée

\* **1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 55127895 TRILPORT USF 2 – MEAUX ACADEMY 5 CRIT ESPOIRS U11 Poule M du 14/02/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MEAUX ACADEMY 5 ne s'est pas présentée

\* **1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 55130525 LOGNES US 1 – NANGIS ES 1 CRIT U11 EXCELLENCE Poule D du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 55123730 MELUN FC 1 – SENART MOISSY 2 CRIT FEMININS U11 Poule C du 14/02/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SENART MOISSY 2 ne s'est pas présentée

\* **1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 55122500 SENART MOISSY 22 – ROISSY EN BRIE 21 CRIT U12 EXCELLENCE Poule A du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 55122671 MELUN FC 22 – LAGNY MESSAGERS US 21 CRIT U12 EXCELLENCE Poule C du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de LAGNY MESSAGERS avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 55123359 VILLEPARISIS USM 23 – EMERAINVILLE FC 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule B du 14/02/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de EMERAINVILLE FC 21 ne s'est pas présentée

\* **2<sup>ème</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 55123361 VAIRES 77 24 – CS COURTRY 21 CRIT ESPOIRS U12 Poule B du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de COURTRY ACADEMIE avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> Forfait avisé**

**MATCH 55124027 SEVON FC 22 – VAUX LA ROCHELLE 23 CRIT ESPOIRS U12 Poule K du 31/01/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de VAUX LA ROCHELLE 23 ne s'est pas présentée

\* **1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

**MATCH 55124536 SENART MOISSY 23 – ROISSY EN BRIE 22 CRIT ESPOIRS U12 Poule N du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> Forfait avisé**

#### **MATCH 55124808 C.P.S.P 22 – CESSION VSD 23 CRIT ESPOIRS U12 Poule P du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de CESSION VSD avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> Forfait avisé**

#### **MATCH 55125591 VAL D'EUROPE FC 3 – LAGNY MESSAGERS US 2 CRIT ESPOIRS U13 Poule G du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de LAGNY MESSAGERS avisant du forfait de son équipe

\* **2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

#### **MATCH 55125890 NANDY FC 1 – SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule J du 14/02/26**

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE 1 ne s'est pas déplacée

\* **1<sup>er</sup> Forfait non avisé**

#### **MATCH 55122190 SENART MOISY 2 – ROISSY EN BRIE 1 CRIT U13 EXCELLENCE Poule C du 14/02/26**

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE avisant du forfait de son équipe

\* **1<sup>er</sup> forfait avisé**

#### **MATCH 55124985 VARENNES FC 1 – MONTEREAU ASA 1 CRIT FEMININS U15 poule C du 15/02/26**

Lecture du courriel du club de VARENNES FC avisant du forfait de son équipe

\* **2<sup>ème</sup> Forfait avisé**

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES**

### **Week-end du 14 et 15 février 2026**

#### **MATCH 55130524 CLAYE SOUILLY 1 – AMICALE MONTEREAU 1 CRIT U11 EXCELLENCE Poule D du 14/02/26**

Demande de modification de date par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre le 07/03/26 au lieu du 14/02/26

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

#### **MATCH 55124580 EFSSM 3 – VARENNES FC 1 CRIT FEMININ U13 Poule E du 14/02/26**

Demande de modification de date par courriel du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre à une date ultérieure

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

#### **MATCH 55125456 FC REBAIS 1 – PRESLES EN BRIE 1 CRIT FEMININ U15 Poule B du 15/02/26**

Demande de modification de date par courriel du club de FC REBAIS pour disputer la rencontre à une date ultérieure

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

## **MATCH 55126782 MEAUX ACADEMY CS 1 – MOUSSY NEUF ES 1 CRIT FEMININS SENIORS**

### **Poue A du 14/02/26**

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY LE NEUF pour disputer la rencontre à une date ultérieure

### **ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**Week-end du 21 et 22 février 2026**

## **MATCH 55126399 STFC/TORCY 31 – COMBS LA VILLE CA 31 CRI FEMININ U9 du 21/02/26**

Demande de modification de date par courriel du club de ST THIBAULT pour disputer la rencontre le 04/04/26 au lieu du 21/02/26

### **ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

## **COUPES U15F et U18F**

Dates retenues pour la **Coupe 77 U18F et U15F** :

### **COUPE U18F (nouveau calendrier)**

- **Le samedi 21/02/26 (8<sup>ème</sup> de finale)**
- **Le mercredi 18/03/26 (1/4 de finale)**
- **Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)**
- **Le dimanche 03/05/26 (finale)**

### **COUPE U15F**

- **Le samedi 07/03/26 (1/4 de finale)**
- **Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)**
- **Le dimanche 03/05/26 (finale)**

Nous vous rappelons que les compétitions **de ligue sont prioritaires**.

**Dès lors, toute rencontre de Coupe U18F ou U15F entrant en concurrence avec une rencontre de compétition de Ligue devra être avancée et disputée avant la date concernée, celle-ci constituant une date butoir.**

## **TIRAGES COUPES**

Date de jeu :	Du 02/03/26 au 08/03/26 Tirage le 12/02/26	Du 27/04/26 au 03/05/26
<b>Coupe 77 Futsal</b>	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le 12/02/26	19/04/26	14/05/26
<b>Coupe 77 55 ANS</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/4 de Finale

Date de jeu :	12/04/26 Tirage le 12/02/26
<b>Coupe 77 FEMININ U15 CRIT.</b>	1/2 Finale

Date de jeu :	<b>11/04/26</b>
	Tirage
	le 12/02/26

<b>Coupe 77 FEMININ SENIORS CRIT.</b>	<b>½ Finale</b>		
---	-----------------	--	--



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 19 février 2026

### COMMISSION RESTREINTE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- \*Tirages de Coupes
- \*Feuilles de Match Manquantes
- \*Problème score & FMI
- \*Reports/Modifications

### TIRAGES COUPES

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	19/04/2026	14/05/2026
<b>Coupe 77 Seniors</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité Seniors</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe 77 U18</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité U18</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe 77 U16</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité U16</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe 77 CDM</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité CDM</b>		1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe 77 Vétérans</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité Vétérans</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe 77 +45 ANS</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité +45 ANS</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	07/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	04/04/2026	02/05/2026
<b>Coupe 77 U15</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité U15</b>		1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe 77 U14</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
<b>Coupe Comité U14</b>	1/8 <sup>e</sup> de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont l'obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

#### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.. Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54704699	14/02/26	U15	D2C	SENART M. 2	ENT.FCE USCL 1	50€
53549241	15/02/26	U18	D1	CLAYE S. 22	FONTAINEBLEAU 22	50€
Score transmis par le club de Claye Souilly : 3-1						
55244497	18/02/26	SENIORS	CP COMITE	MORET VENEUX 2	MORET VENEUX 1	50€
Score transmis par le club de Moret Veneux : 1-3						

### **MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

## **PROBLEME FMI**

### **REPORTS/MODIFICATIONS** **Toutes Compétitions District**

#### **Match sans date**

#### **MATCH 555513142 PONTAULT UMS 31 – BRIE EST FC 31 COUPE 77 VETERANS**

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31,

Considérant qu'à la date du 08/03/2026, correspondant aux 1/8e de Finale (Tour 4), l'équipe de Brie Est FC 31 doit disputer une rencontre en retard de championnat (Brie Est 31 – Lognes 31),

Pour ces raisons, la rencontre en référence ne pourra pas avoir lieu à la date initialement prévue.

Le tour suivant de la Coupe (1/4 de Finale) étant programmé le **19/04/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 05/04/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours

Considérant qu'aucune date libre commune n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **08/03/2026** et le **05/04/2026**,

**Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 03/04/2026.**

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 25/03/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Week-end du 21 et 22 février 2026

**MATCH 54706083 GRETZ 23 – NOISIEL FA 22 U14 D4D du 21/02/2026**

19/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GRETZ** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE NOISIEL**

**MATCH 53544263 MAISONCELLES 5 – BRIE EST FC 5 CDM D1 du 22/02/2026**

19/02/2026- Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu de 9h30

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIE EST FC**

**MATCH 53545390 PAYS BIERES 31 – DAMMARIE FC 31 VETERANS D2C du 22/02/2026**

08/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 au lieu du 22/02/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE DAMMARIE FC**

**MATCH 54689207 VILLENOY 35 – ENT FERRIERES/CROI. 35 +45 ANS-C du 22/02/2026**

19/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FERRIERES** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/02/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VILLENOY**

**MATCH 54696378 VAIRES 3 – CRECY FC 2 U16 D3B du 22/02/2026**

18/02/2026-Demande d'inversion et de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à Crecy La Chapelle à 11h00 au lieu de Vaires s/ Marne à 13h00

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAIRES**

**MATCH 54696508 GRETZ 23 – LOGNES 21 U16 D3C du 22/02/2026**

19/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GRETZ** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LOGNES**

**MATCH 54685279 LESIGNY 21 – CPSP 21 U16 D3E du 22/02/2026**

31/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 au lieu du 22/03/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LESIGNY**

**MATCH 54685864 ST MARD 21 – VILLEPARISIS 22 U18 D3A du 22/02/2026**

19/02/2026- Demande de modification d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre à 11h15 au lieu de 13h15

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VILLEPARISIS**

**MATCH 53541028 NANGIS 1 – PONTAULT PORT 1 SENIORS D2B du 22/02/2026**

26/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 22/02/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS**

26/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/02/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS**

**MATCH 53541975 MARLES 1 – ST MARD 1 SENIORS D3B du 22/02/2026**

18/02/2026-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre à St Mard au lieu de Marles en Brie

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MARLES**

Week-end du 28 février et 01 mars 2026

Week-end du 14 et 15 mars 2026

**MATCH 53549472 LE MEE 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/03/2026**

13/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE**

**MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026**

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/03/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES**

**MATCH 53541189 SENART M. 2 - DAMMARIE CITY 1 SENIORS D2C du 15/03/2026**

17/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE SENART MOISSY**

**MATCH 53542532 NANDY FC 1 – DAMMARIE CITY 2 SENIORS D3E du 15/03/2026**

17/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 15/03/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE NANDY FC**

Week-end du 21 et 22 mars 2026

**MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026**

\*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

**ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC**

+*Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026*

+*Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)*

+*Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)*

Considérant que les équipes de Country Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION**

23/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/02/2026 à 15H00 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC**

**MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026**

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC**

**MATCH 53542532 DAMMARIE CITY 1 – SAVIGNY FC 1 SENIORS D2C du 22/03/2026**

17/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 à 15h30 (**terrain occupé**) au lieu du 22/03/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE SAVIGNY FC**

Week-end du 28 et 29 mars 2026

**MATCH 53547962 CPSP 21 – VAUX ROCHELLE 21 U14 D2C du 28/03/2026**

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHELLE** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 28/03/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP**

**MATCH 54706568 GATINAIS VL 22 – GRANDE PAROISSE 21 U14 D4F du 28/03/2026**

18/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

**Considérant l'article 10.3 du RSG**

**– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.**

*Horaire demandé entre 13h00 et 17h30*

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRANDE PAROISSE**

**MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026**

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS**

**Week-end du 04 et 05 avril 2026**

**MATCH 54685585 CPSP 22 – MORET VENEUX 22 U16 D3F du 01/02/2026**

27/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 01/02/2026 au lieu du 05/04/2026

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX**

**Week-end du 02 et 03 mai 2026**

**MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026**

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU**

**Week-end du 09 et 10 mai 2026**

**MATCH 53550227 PONTHIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026**

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY**

**Week-end du 16 et 17 mai 2026**

**MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026**

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun

*enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

**MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026**

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

## **SITUATION FINANCIERE DES CLUBS DISTRICT**

Considérant que lors de sa réunion du **09/12/2025**, le Bureau du Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°55 avec la planification, ci-après :

- édition du relevé le **15/12/2025**
- échéance de paiement fixée au **05/01/2026**
- limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le **16/01/2026 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 29/01/2026 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 15/12/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 17/01/2026.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 17/01/2026 par le District.

**CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :**

**Situation non régularisée au 12/02/2026**

**SENIORS D3E**

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 13/02/2026 et le 19/02/2026, le club n'avait pas régularisé sa situation, Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

- 15/02/2026 Bois le Roi 1 – Dammarie City

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 29/01/2026 et retire 1 point ferme au classement 2025/2026 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

## **RETRAITS / FORFAITS GENERAUX**

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
-------	-----------	----------	--------

SNIE FC 5	CDM	D1	57 €
PAYS FONTAINEBLEAU	U18	D2 C	57 €
CHAMPS SUR MARNE 21	U16	D2 B	57 €
SERVON FC 22	U14	D4 E	57 €



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du Jeudi 19 Février 2026

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## DEMANDE DE RAPPORTS

### Critérium Espoirs U11 – Poule S du 17/01/26

#### Equipes présentes : Le Mée Sports 3 – Cesson VSD Es 3

Considérant le rapport de M. GEORGIN Jonathan indiquant l'arrêt de la rencontre, à la 20eme minute, en raison d'actes de violences commis sur le joueur MARCELLUS Noa venant des joueurs de l'équipe du Mée NGATTA Elvin (Numéro 1) et BOUKHAIR Anasse, participant à la rencontre et non inscrit sur la feuille de match.

Considérant le rapport indique que l'éducateur adverse n'est pas intervenu pour séparer les protagonistes, mais est resté sans bouger avec un sourire.

Considérant qu'il à demander à l'éducateur du club adverse, à plusieurs reprises, de calmer ces joueurs au vu des différentes fautes brutales commise par ces joueurs.

Considérant que M. GEORGIN Jonathan indique que l'arbitre inscrit sur la feuille de match n'est pas celui qui à officier ce jour-là, en plus du joueur non inscrit initialement.

Considérant le rapport M. MARCELLUS Samuel, père du joueur Noah MARCELLUS indiquant les faits similaires au rapport de l'éducateur GEORGIN Jonathan.

**La Commission demande des rapports, pour le 24/02/26, sur la raison de l'arrêt de la rencontre et les évènements mentionnés dans les rapports à :**

- M. MAHALLI Ayman, éducateur de Le Mée
- M. HAZIRAJ David, indiqué arbitre assistant
- M. VANON Jonathan, indiqué arbitre assistant
- M. CHALONEC Gerald, Dirigeant de Cesson VSD

**La commission demande au club de Le Mée Sports l'identité de l'arbitre sur la rencontre et un rapport de sa part concernant les évènements survenus.**



# Commission Départementale du Football Féminin

## PROCES VERBAL DU MARDI 17 FEVRIER 2026

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame, pour la première et unique fois avant sanctions, les feuilles de match suivantes aux clubs recevant pour le **dimanche 22/02/2026** :

### Festival Foot U13F du 07/02/2026

- Poule C à Moissy

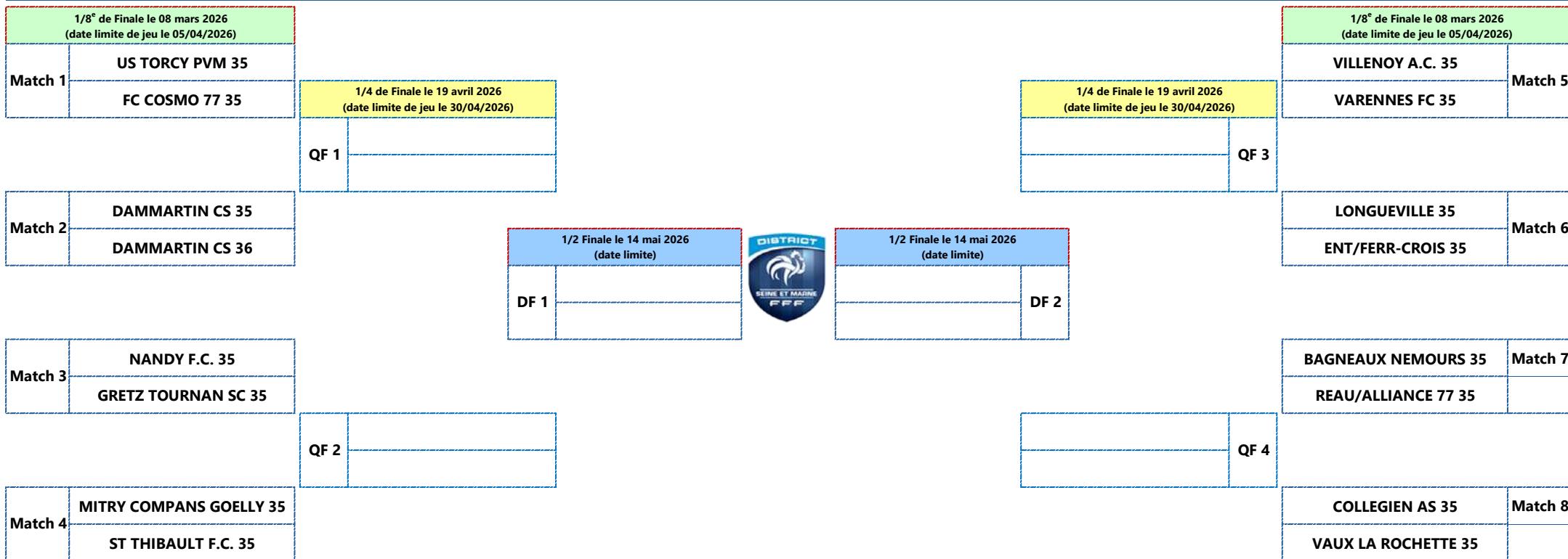


# CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U10/U13  <b>Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)</b>	<b>1er jour : 05/03/26</b> <b>2ème jour : 20/04/26</b>	MONTRY	FORMATION	ANNULEE
CFI U6/U9 <b>Formation réservée aux féminines majeurs et mineurs (16 ans révolu - licence U17)</b>	<b>1er jour : 05/03/26</b> <b>2ème jour : 27/04/26</b> <b>FIN DES INSCRIPTIONS LE 23/02/23</b>	LE MEE S/SEINE	4	17
CFI U10/U13  <b>Formation réservée aux féminines majeurs et aux mineurs (14 ans révolu - licence U15)</b>	<b>1er jour : 06/03/26</b> <b>2ème jour : 28/04/26</b> <b>FIN DES INSCRIPTIONS Le 23/02/26</b>	MONTRY	3	18
CFI SENIORS	<b>1er jour : 17/03/26 2ème jour 14/04/26</b>	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U14/U19	<b>1er jour : 20/03/26</b> <b>2ème jour : 17/04/25</b>	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10/U13	<b>1er jour : 30/03/26</b> <b>2ème jour : 04/05/26</b>	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U6/U9	<b>1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26</b>	MONTRY	9	12
CFI U6/U9	<b>1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26</b>	LESIGNY	11	10
CFI U10/U13	<b>1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26</b>	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE

## Coupe Comité 45 ANS -- 2025/2026



## Coupe Comité Vétérans -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)				1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	BAGNEAUX NEMOURS 31			CHELLES AS 32	Match 5
	QUINCY VOISINS FC US 31	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		GRETZ TOURNAN SC 31	
		QF 1		QF 3	
Match 2	LESIGNY U.S.C. 32			COMBS LA VILLE C.A. 32	Match 6
	NANGIS ES 31	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		SERVON 32	
		DF 1			
Match 3	COLLEGIEN AS 32			THORIGNY FC 31	Match 7
	VAUX ROCHETTE 31	QF 2		MORMANT F.C. 32	
Match 4	V.F.F.A. 77 32			MOUSSY NEUF ES 31	Match 8
	OZOUER LE VOULGIS 31			OTHIS C.O. 31	



## Coupe Comité CDM -- 2025/2026

1/4 de Finale le 19 avril 2026  
(date limite de jeu le 30/04/2026)

QF 1      HERICY VUL. SAM. 6  
              LCR-ASLE 5

1/4 de Finale le 19 avril 2026  
(date limite de jeu le 30/04/2026)

ANNET AS 5      QF 3  
                  BRIARD SC 5

1/2 Finale le 14 mai 2026  
(date limite)

DF 1



1/2 Finale le 14 mai 2026  
(date limite)

DF 2

MOUROUX CS 5  
FORET ES LA 5

QF 2

REAU SL 5  
FC REBAIS 5

QF 4

## Coupe Comité U14 -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 1	PAYS FONTAINEBLEAU 23	AVONNAISE US FOOT 21	Match 5
	COULOMMIERS BRIE F 21	GATINAIS VAL LOING 21	
	1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
	QF 1	QF 3	
Match 2	US VAIRES 77 23	US TORCY PVM 24	Match 6
	US VAIRES 77 24	VAUX LA ROCHELLE 22	
	1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
Match 3	VAL D'EUROPE FC 23	VILLEPARISIS U.S.M. 22	Match 7
	VAL D'EUROPE FC 22	LE MEE SPORTS 22	
	DF 1	DF 2	
Match 4	MONTEREAU ASA 22	CESSON VSD ES 21	Match 8
	COURTRY ACADEMIE 22	PONTAULT UMS 23	
	QF 2	QF 4	



## Coupe Comité U15 -- 2025/2026

1/4 de Finale le 04 avril 2026  
(date limite de jeu le 18/04/2026)

QF 1	CRECY FC 2
	MEAUX CS ACADEMY 2

1/4 de Finale le 04 avril 2026  
(date limite de jeu le 18/04/2026)

US VAIRES 77 2	QF 3
ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2	

1/2 Finale le 02 mai 2026  
(date limite de jeu le 14/05/2026)

DF 1



1/2 Finale le 02 mai 2026  
(date limite de jeu le 14/05/2026)

DF 2

QF 2

CHAMPS FFC 1
MAGNY FC 2

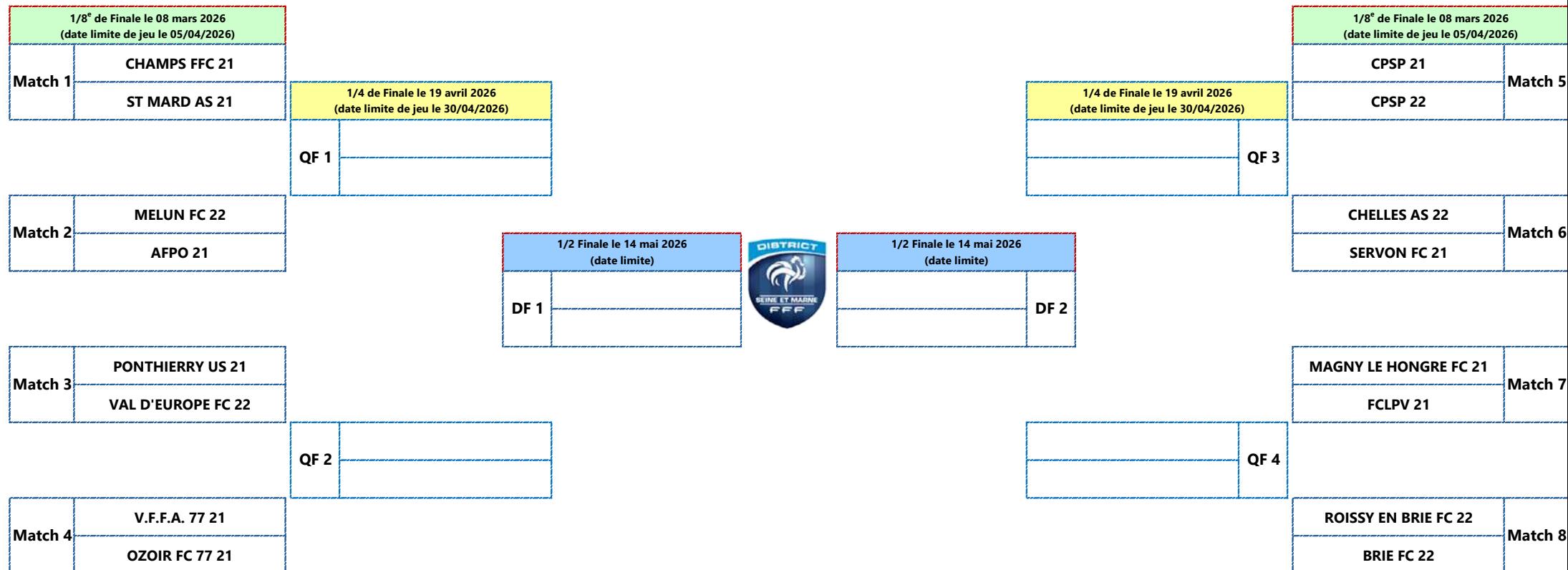
QF 4

FC GUIGNES 1
V.F.F.A. 77 1

## Coupe Comité U16 -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	ST THIBAULT F.C. 21	Match 5	ST MARD AS 21
	COMBS LA VILLE C.A. 21		MELUN FC 23
	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		Match 5
	QF 1		QF 3
Match 2	GRETZ TOURNAN SC 22		PONTAULT COMB. PORT. 21
	LE MEE SPORTS 22		Match 6
	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	District Seine et Marne FFF	ANNET S/MARNE A.S. 21
	DF 1		
Match 3	ENT.CSD/OTHIS/ST PAT 23	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	VAL YERRES_FONTENAY 21
	DAMMARIE LES LYS FC 21	DF 2	Match 7
	QF 2		NANDY F.C. 21
Match 4	CPSP 21		QF 4
	VARENNES FC 21		
			US VAIRES 77 23
			CLAYE SOUILLY 23
			Match 8

## Coupe Comité U18 -- 2025/2026



## Coupe Comité Seniors -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)				1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	V.F.F.A. 77 2			LIEUSAINT FOOT AS 1	Match 5
	VARENNES FC 1	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		MORET-VX 1 OU MORET-VX 2	
		QF 1		QF 3	
Match 2	PAYS FONTAINEBLEAU 2	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		LAGNY MESSAGERS F US 1	Match 6
	THORIGNY FC 1	DF 1		SERVON FC 2	
Match 3	C.P.S.P 1 OU PONTAULT PORT. 2	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		NANTEUIL 1 OU ROISSY FC 2	Match 7
	PONTAULT COM. UMS 2	DF 2		LOING FCI 1	
Match 4	FC CONGISSOIS 1	QF 2		QF 4	
	MEAUX ACADEMY CS 3			COMBS LA VILLE C.A. 2	Match 8
				MOUSSY NEUF ES 1	



## Coupe 77 45 ANS -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	CLAYE SOUILLY 35	Match 5	ENT. PRESLES CHEVRY 35
	CLAYE SOUILLY 36		AVONNAISE US FOOT 35
1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1		QF 3	
Match 2	COMBS LA VILLE C.A. 35	VAL D'EUROPE FC 35	
	ENT FERTE/CHANGIS 35	Match 6	
1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1		DF 2	
Match 3	V.F.F.A. 77 35	BRIARD S.C. 35	
	LIEUSAINT FOOT AS 35	Match 7	
QF 2		SERVON FC 35	
Match 4	COUBERT FC 35	TRILPORT USF 35	
	CRECY FC 35	Match 8	
QF 4		OZOIR FC 77 35	



## Coupe 77 CDM -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	ST THIBAULT F.C. 6		OZOUER LE VOULGIS CS 5
	PRESLES EN BRIE RC 6	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	Match 5
		QF 1	PONTHIERRY US 5
Match 2	VILLEPARISIS U.S.M. 5	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	HERICY VUL. SAM. 5
	LIEUSAINT FOOT AS 5	DF 1	HERICY VUL. SAM. 5
Match 3	NANTEUIL LES MEAUX 5	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	EXEMPT (SNIE FC 5 - FG)
	ST GERMAIN LAVAL ES 5	DF 2	Match 6
Match 4	LAGNY MESSAGERS F US 5	QF 2	BOMBONNAISE AS 5
	VAUX LA ROCHELLE 5		US VAIRES 77 5
			Match 7
			MAISONCELLES FC 5
			THORIGNY FC 5
		QF 4	Match 8



## Coupe 77 Vétérans -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	VILLEPARISIS U.S.M. 31	NANTEUIL LES MEAUX 31	Match 5
		1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
	QF 1		QF 3
Match 2		Match 6	
ES SAINT SOUPPLETS 31	SERVON FC 31	FONTENAY TRESIGNY AS 31	
		1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)
	DF 1		DF 2
Match 3		Match 7	
PONTAULT COM. UMS 31	BRIE EST FOOT. CLUB 31	AFPO 31	
	QF 2	CLAYE SOUILLY 31	
Match 4		Match 8	
PONTHIERRY US 31	US TORCY PVM 32	COULOMMIERS BRIE F 31	
		V.F.F.A. 77 31	



## Coupe 77 U14 -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 1	PONTAULT UMS 21	DAMMARIE LES LYS FC 21	1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)
		QF 1	
Match 2	PAYS FONTAINEBLEAU 22	MONTEREAU ASA 21	1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)
		DF 1	District Seine et Marne FFF
Match 3	LE MEE SPORTS 21	ENT.CSD/OTHIS/ST-PAT 21	1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)
		QF 2	DF 2
Match 4	NANDY F.C. 21	US VAIRES 77 22	QF 3
		LIEUSAINT FOOT AS 21	
		BUSSY ST GEORGES FC 22	
		VAUX LA ROCHETTE 21	
		VAL D'EUROPE FC 21	
		QF 4	
		COMBS LA VILLE C.A. 21	
		CHELLES AS 21	
		Match 5	

## Coupe 77 U15 -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 1	NOISIEL FOOT ACADEM 1		PONTAULT COM. UMS 1
	US VAIRES 77 1	1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	Match 5
		QF 1	CLAYE SOUILLY 1
Match 2		Match 6	
Match 2	LAGNY MESSAGERS F US 1		COURTRY F. 1
	COMBS LA VILLE C.A. 1	1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	TRILPORT USF 1
		DF 1	
Match 3		Match 7	
Match 3	MAGNY LE HONGRE FC 1		MELUN FC 1
	LE MEE SPORTS 1	1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	CRECY FC 1
		DF 2	
Match 4		Match 8	
Match 4	BUSSY ST GEORGES FC 1		MEAUX ACADEMY CS 1
	MAROLLES AS 1	QF 2	MORMANT F.C. 1



## Coupe 77 U16 -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	VAL D'EUROPE FC 21	BUSSY ST GEORGES FC 22	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)
		QF 1	
Match 2	CHELLES AS 21	MONTEREAU ASA 21	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)
		DF 1	DF 2
Match 3	MORMANT F.C. 21	LE MEE SPORTS 21	QF 2
Match 4	CRECY FC 21 OU ENT.CSD/OTHIS/ST PAT 21	US VAIRES 77 22	QF 4
			MITRY COMPANS GOELLY 21 VILLEPARISIS U.S.M. 21
			MORET-VENEUX SAB. FC 21 GRETZ TOURNAN SC 21
			MELUN FC 22 NANTEUIL LES MEAUX 21
			HERICY VUL. SAM. 21 BRIARD S.C. 21
			Match 5
			Match 6
			Match 7
			Match 8



## Coupe 77 U18 -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	CRECY FC 21	GRETZ TOURNAN SC 21	Match 5
	VAL D'EUROPE FC 21	SAVIGNY LE TEMPLE FC 21	
1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1		QF 3	
Match 2	AVONNAISE US FOOT 21		CLAYE SOUILLY 22
	PONTAULT COM. UMS 21		SENART MOISSY 22
1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
Match 3	DAMMARIE LES LYS FC 21	CHELLES AS 21	Match 7
	BRIARD S.C. 21	MONTEREAU ASA 21	
QF 2		QF 4	
Match 4	BUSSY ST GEORGES FC 21	LAGNY MESSAGERS F US 21	Match 8
	MITRY COMPANS GOELLY 21	LIEUSAINT FOOT AS 21	



## Coupe 77 Seniors -- 2025/2026

1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)		1/8 <sup>e</sup> de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	BOIS LE ROI F.C. 1	Match 5	TRILPORT USF 1
	DAMMARIE LES LYS FC 1		FC VILLIERS ST G 1
	1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)		Match 5
	QF 1		
Match 2	CHELLES AS 1		COMBS LA VILLE C.A. 1
	CLAYE SOUILLY 2		V.F.F.A. 77 1
	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	District Seine et Marne FFF	Match 6
	DF 1		
Match 3	VAL D'EUROPE FC 1	1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	LE MEE SPORTS 2
	LESIGNY U.S.C. 1		BOISSISE PRINGY US 1
	QF 2	DF 2	Match 7
Match 4	ENT.CSD/OTHIS/ST.PAT 1		GRETZ TOURNAN SC 2
	MEAUX ACADEMY CS 2		ROISSY EN BRIE FC 1
	QF 4		Match 8

## Coupe Criterium U15 Feminin -- 2025/2026

1/2 Finale le 12 avril 2026	
DF 1	CHELLES 1
	MELUN FC 1



1/2 Finale le 12 avril 2026	
VAL D'EUROPE FC 1	DF 2
CHAMPS FFC 1 ou VAIRES 1	

## Coupe Criterium Seniors Feminin -- 2025/2026

1/2 Finale le 11 Avril 2026	
DF 1	MITRY OURCQ MITRY 1
	MEAUX CS ACADEMY 1

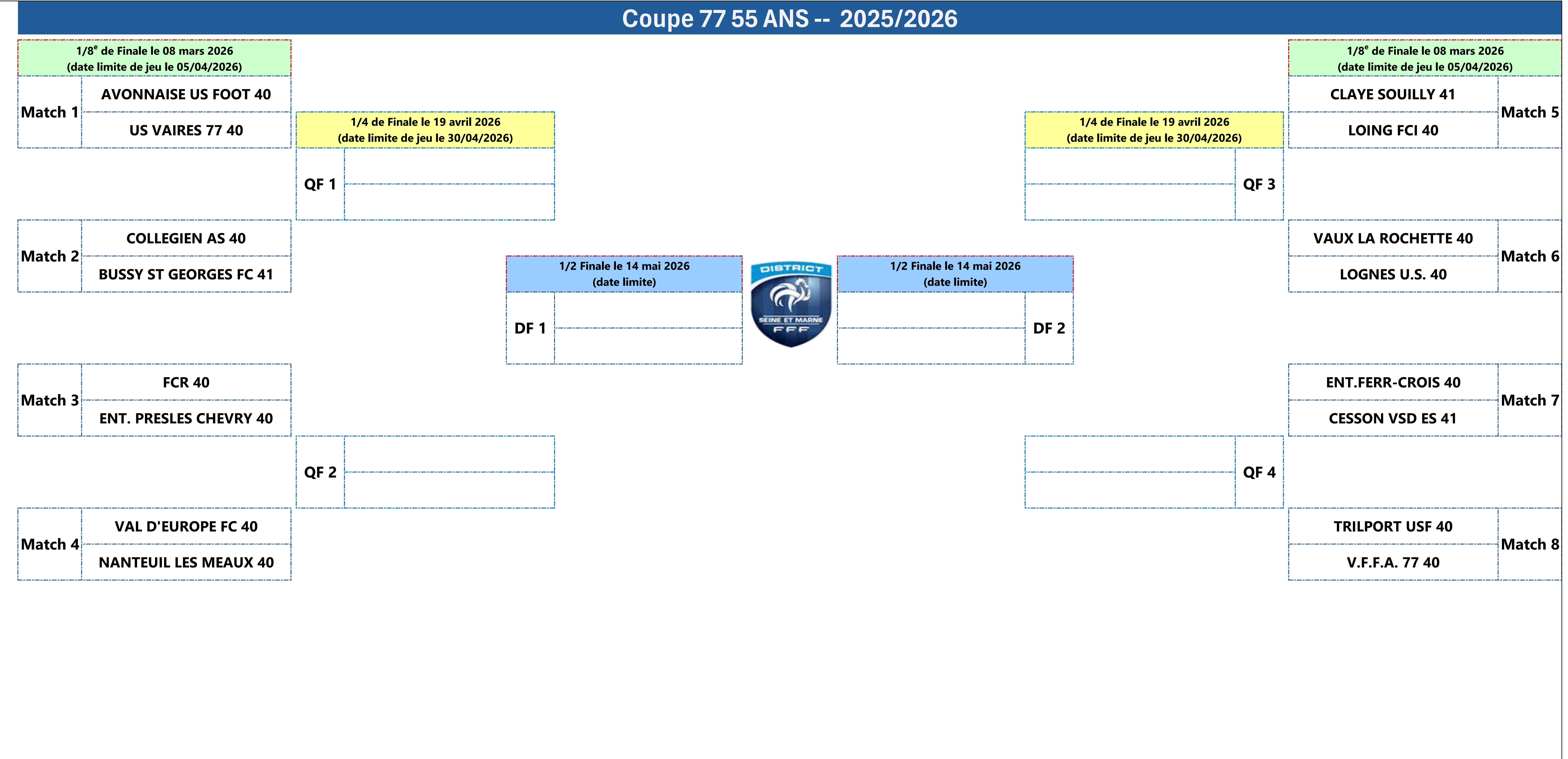


1/2 Finale le 11 Avril 2026	
FONTENAY TRESIGNY 1	DF 2
US VAIRES 77 1	

## Coupe 77 Seniors Futsal -- 2025/2026



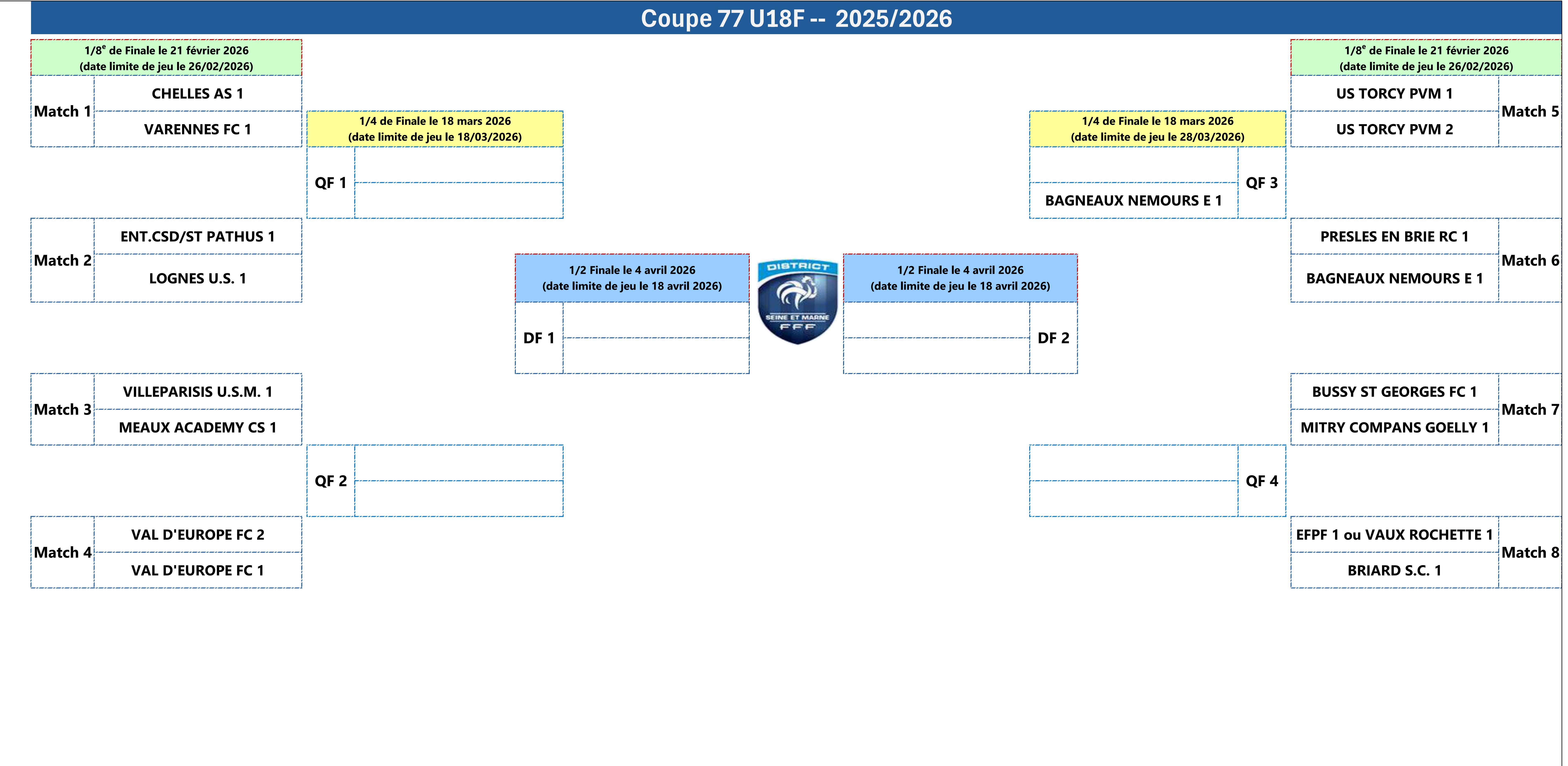
# Coupe 77 55 ANS -- 2025/2026



# Coupe 77 U15F -- 2025/2026



# Coupe 77 U18F -- 2025/2026



# Coupe 77 Seniors Feminines -- 2025/2026

